

-le mail de convocation au conseil municipal du 7 septembre adressé aux conseillers le 4 septembre mentionne à l'ordre du jour « la vente d'un terrain à OPEN 57 » et comporte **le projet de délibération (point 602)** qui :

- évoque la proposition d'achat d'OPEN 57 au prix de 1 050 000 €
- décide de la vente à OPEN 57 au prix de 1 050 000 €.

Le 5 septembre, NEXITY a formulé une offre d'achat au prix de 1 330 000 €

Le 7 septembre, au mépris du projet de délibération susvisé, envoyé aux conseillers municipaux 2 jours plus tôt, de manière très surprenante, une délibération est prise pour décider de la vente à CENGIZ PROMOTION au prix de 1 350 000 €.

La délibération qui a été prise n'est pas conforme à l'ordre du jour de la convocation et au projet de délibération joint à ladite convocation.

Cela démontre que le Maire est sorti de la neutralité qui doit être la sienne **en intervenant immédiatement, le 6 ou le 7 septembre, pour demander à CENGIZ de formuler, sur le champ, une offre supérieure à celle de NEXITY, pour valider une délibération en ce sens lors du Conseil municipal du 7 septembre.**

On ignore si l'offre de CENGIZ a été formulée verbalement ou sous forme écrite.

Les choses se sont donc incontestablement faites en catimini et en l'absence de toute concertation avec DUHO IMMOBILIER et son partenaire NEXITY, en dépit de toutes les réunions et échanges avec la Municipalité, la dernière réunion s'étant tenue 8 jours plus tôt le 29 août 2023 (visée dans la pièce n° 14).

A tout le moins, le Maire aurait dû annuler ce point figurant à l'ordre du jour, compte tenu des derniers éléments survenus (offre reçue de NEXITY et offre suscitée de CENGIZ), pour le traiter lors d'un conseil municipal ultérieur en octobre ou novembre 2023.

4) Enfin, tout le paragraphe B 1) en page 5 « sur l'erreur manifeste d'appréciation quant au prix » nous semble devoir être supprimé car les arguments mentionnés sont inexacts. Le prix de 1 350 000 € est tout à fait justifié pour un terrain à aménager, qui ne peut être comparé au prix de terrains constructibles contrairement à ce qui est indiqué dans la requête.

Nous restons à votre disposition,

Bien à vous.

Ernest CUPPARI
Responsable Développement

DUHO IMMOBILIER

Lotisseur - Toutes transactions immobilières
www.duho-immobilier.com

1, Place Marie Louise
57 100 Thionville

Tél : +33 (0)3 82 34 14 18

de : Youmi Campana <y.campana@drouot-avocats.fr>

Envoyé : vendredi 27 octobre 2023 19:58